

**AVIS**

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**SUR**

**LE PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET DÉCISION  
MODIFICATIVE N° 2  
AU BUDGET DE LA RÉGION RÉUNION  
POUR L'EXERCICE 2019**

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2019**

***Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés***

*Ont voté pour : Philippe ARNAUD (procuration à Sylvie LE MAIRE), Hugues ATCHY, Shenaz BAGOT (procuration à Jean-Pierre CHABRIAT), Maximin BANON, Jasmine BETON-MATAUT, Christophe BEYRONNEAU, Marcel BOLON, Marcelino BUREL, Ary-Claude CARO, Jean-Pierre CHABRIAT, Erick CHAVRIACOUTY (procuration à Jean-Raymond MONDON), Nicole CHON-NAM, Philippe DOKI-THONON (procuration à Dominique VIENNE), Patricia DOXIVILLE, Frédéric FOUCQUE, Catherine FRÉCAUT (procuration à Marcelino BUREL), Haroun GANY (procuration à Marie-Rose SEVERIN), Patrick GERBITH (procuration à Patricia DOXIVILLE), Chantal GREGOIRE, Louise HOARAU, Ivan HOAREAU, Gina LAYEMAR (procuration à Karl MAILLOT), Jean-Marie LE BOURVELLEC, Sylvie LEMAIRE, Céline LUCILLY, Karl MAILLOT, Eric MARGUERITE, Frédéric MIRANVILLE, Jean-Raymond MONDON, Rodolphe MONNERIE, Stéphane NICAISE, Pierrick OLLIVIER, Aude PALANT-VERGOZ, Maryvonne QUENTEL (procuration à Jean-Pierre RIVIERE), Corine RAMOUNE, Cyrille RICKMOUNIE, Jean-Pierre RIVIERE, Anne-Marie SCOE, Marie-Rose SEVERIN, Joël SORRES (procuration à Ivan HOAREAU), Dominique VIENNE, Frédéric VIENNE, Yves ZOOGONES.*

## **Contexte**

Considérant :

-La signature du protocole NRL le 18 octobre 2019 prévoyant « dans un délai d'un mois que le Secrétaire d'État aux Transports établisse un rapprochement entre le groupement MT5.2 et la Région Réunion pour reprise des travaux »

-Le préfinancement imposé dans le cadre de la convention PACTE du Plan Régional Investissement dans les Compétences

-L'attente de remboursements dans le cadre du Fond Social Européen (FSE) de 40 M€ (PO 2007/2013 et PO 2014/2020)

-La perte de 20 M€ au titre du transfert de la compétence apprentissage au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et, par voie de conséquence, la demande de report de la Collectivité régionale à 2022.

Le Conseil Régional prévoit de voter son budget 2020 en début d'année de l'exercice concerné et non en 2019. Dès lors, elle entrera dans une période appelée de « vote tardif du budget » et ne pourra plus engager à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Par conséquent, cette Décision Modificative n°2 propose, par anticipation, l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement afin d'assurer la continuité des services, le temps de l'adoption du nouveau budget. Ces nouvelles capacités seront déduites du budget primitif 2020.

## **Examen de la Décision Modificative**

Le CESER prend acte de la Décision Modificative n°2 au Budget Principal de l'exercice 2019 du Conseil Régional qui est équilibré en dépenses et en recettes et dont la prévision budgétaire devrait s'élever à 1,106 Md€ en mouvements réels.

Il en souligne les principales inscriptions, en mouvements réels :

- en capacités d'engagement : + 21,5 M€ ;
- en crédits de paiement : -55,4M€ ;
- un réajustement de recettes : -55,4 M€.

- Budget principal

Le CESER constate la proposition d'ouverture de nouvelles capacités d'engagement à hauteur de 21,5 M€, l'inscription en crédits de paiement supplémentaires à hauteur de -55,4 M€ et un réajustement de -55,4 M€ des recettes.

## **Dépenses**

### *Section Investissement*

Les autorisations de programme (AP) s'élèvent à 1,4 M€ et les réajustements de crédits de paiements (CP) se chiffrent à -63,4 M€ correspondant pour l'essentiel à une réduction de -70 M€ concernant la Nouvelle Route du Littoral (NRL), relative, d'une part, au ralentissement de l'exécution du marché MT 5.2 et, d'autre part, au classement sans suite de l'appel d'offres lié au marché MT6 pour défaut de concurrence.

### *Section de Fonctionnement*

Les autorisations d'engagement (AE) atteignent 20,1 M€ dont 19,8 M€ au titre des nouvelles capacités à inscrire dans le cadre du vote du budget tardif pour l'exercice 2020. Le CESER prend acte de ces éléments.

Les inscriptions en crédits de paiements (CP) se montent à 8 M€. Ces dépenses correspondent à la traduction en CP des AE et à des redéploiements de crédits entre chapitres (-11 M€ pour les Parcours Emploi Compétences (PEC)). L'essentiel des besoins supplémentaires concernent le PACTE (+3,1 M€ en CP), la formation professionnelle et l'apprentissage (+6 M€ en CP) ainsi que la continuité territoriale (+8,8 M€).

S'agissant de la continuité territoriale, le CESER s'interroge à nouveau sur la place qu'occupe ce dispositif dans un contexte de contraintes financières liées notamment à la signature du contrat de confiance qui limite les dépenses de fonctionnement de la Collectivité à +1,25 % par an. Le CESER encourage ainsi le Conseil régional à faire valoir les responsabilités de l'État dans ce domaine qui relève de sa compétence et ce, afin que les dispositifs et moyens qu'il met en œuvre soient adaptés aux besoins des Réunionnais.es<sup>1</sup>.

### Recettes

Une diminution de recettes pour un montant de -55,4 M€ est proposée. Elle se traduit, en investissement, par une réduction du recours à l'emprunt (-33,7 M€) et, en fonctionnement, par les soldes de versement de subventions du PIC 2018 (-4,9M€) et par la finalisation de la convention du PACTE en 2019 (-17,7M€).

Au vu de l'ambition du gouvernement impulsée par la signature du plan et des contrats de convergence pour accompagner les défis des transitions à relever, le CESER encourage la Collectivité régionale à obtenir le paiement des sommes dues dans le cadre du FSE dans les meilleurs délais. De même, au regard de l'intention stratégique de la convergence, le CESER soutient la négociation d'ores et déjà engagée dans l'optique de disposer d'un décalage du transfert de compétences lié à l'apprentissage (cf supra).

- Budgets annexes Transport

La Commission prend acte de la régularisation de 1M€ des dépenses de compensation suite au transfert de compétence dans le cadre de la loi « NOTRe » en matière de transport des départements vers les régions.

---

<sup>1</sup> Avis du CESER sur le Bilan d'activité et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018.

Avis du CESER sur le Projet de Budget primitif pour l'exercice 2018 – Bureau du 6 décembre 2017, par délégation de l'Assemblée plénière du 27 octobre 2017.